

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-seizième session du Comité permanent
Panama (Panama), 25 novembre 2022

COMPTE RENDU RÉSUMÉ

1. Allocution d'ouverture de la Secrétaire générale

La Secrétaire générale souhaite la bienvenue aux participants et prononce une allocution d'ouverture.

Questions de procédure

2. Élection du bureau

La Secrétaire générale, qui préside temporairement la session, confirme que, suite aux élections qui ont eu lieu à la 19^e session de la Conférence des Parties (CoP19), les membres actuels du Comité permanent sont les suivants :

Afrique : Kenya (République-Unie de Tanzanie comme suppléant), Madagascar (Zambie comme suppléant), Maroc (Sénégal comme suppléant) et Tchad (République démocratique du Congo comme suppléant) ;

Asie : Indonésie (Inde comme suppléant), Japon (Chine comme suppléant) et Koweït (Singapour comme suppléant) ;

Amérique centrale et du Sud et Caraïbes : Brésil (Équateur comme suppléant), République dominicaine (Cuba comme suppléant) et Honduras (Nicaragua comme suppléant) ;

Europe : Belgique (Espagne comme suppléant), Géorgie (Israël comme suppléant), Pologne (Irlande comme suppléant) et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Biélorus comme suppléant) ;

Amérique du Nord : États-Unis d'Amérique (Canada comme suppléant) ;

Océanie : Nouvelle-Zélande (Australie comme suppléant) ;

Gouvernement dépositaire : Suisse ; et

Pays hôte précédent : Panama.

Par acclamation, le Comité élit les États-Unis d'Amérique à la présidence du Comité permanent et Madagascar à la vice-présidence.

Mme Rosemarie Gnam, qui représente les États-Unis d'Amérique, assume la présidence pour le reste de la session. Elle remercie les membres du Comité pour ce privilège et pour la confiance dont ils témoignent à l'égard de son pays.

3. Ordre du jour

La Présidente demande au Secrétariat de présenter l'ordre du jour de la session, lequel figure dans le document SC76 Doc. 2.

Il n'y a aucune intervention.

Le Comité permanent adopte l'ordre du jour provisoire.

4. Adoption du règlement intérieur

Il n'y a aucune intervention.

Le Comité prend note du règlement intérieur du Comité permanent amendé à sa 70^e session.

5. Tâches assignées au Comité permanent par la 19^e session de la Conférence des Parties

La Présidente explique qu'elle a l'intention de créer des groupes de travail intersessions qui auront pour mission de mener à bien les tâches essentielles confiées au Comité par la CoP19, l'objectif étant de terminer certaines de ces tâches pour la 77^e session du Comité permanent. Elle explique que dans un premier temps, le Comité prendra note de la volonté des participants à rejoindre ces groupes de travail intersessions. Le Secrétariat publiera ensuite une notification, en janvier 2023, invitant les Parties et les observateurs à faire part de leur volonté de participer à ces groupes de travail. Le Comité permanent confirmera par la suite la composition finale en veillant au respect de son règlement intérieur pour assurer une représentation équilibrée entre les Parties et les observateurs. La composition des groupes de travail établis plus tard au cours de la session est convenue avec cette mise en garde.

Le Comité permanent crée les groupes de travail intersessions suivants :

- Annotations – Présidence par intérim : **Canada** ;

Il est convenu de la composition suivante du groupe de travail intersessions : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Botswana, Brésil, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Gabon, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kenya, Namibie, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchèque, Zambie, Zimbabwe ; Conservation Alliance of Kenya, Conservation Force, Center for International Environmental Law, Humane Society International, Fonds mondial pour la nature, International Association of Violin and Bow Makers, International Fur Federation, IWMC-World Conservation Trust, League of American Orchestras, Lewis and Clark – Global Alliance for Animals and the Environment, South African Taxidermy & Tannery Association, TRAFFIC.

- Peuples autochtones et communautés locales – Présidence par intérim : **Canada** ;

Il est convenu de la composition suivante du groupe de travail intersessions : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Botswana, Cambodge, Canada, Chine, Danemark, États-Unis d'Amérique, Finlande, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Libéria, Madagascar, Namibie, Nouvelle-Zélande, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Suède, Union Européenne, Zambie, Zimbabwe ; Amboseli Ecosystem Trust, Animal Welfare Institute, CAMPFIRE Association, Community Based Natural Resource Management Forum, Community Leaders Network of Southern Africa, Conseil circumpolaire inuit du Canada, Conservation Force, Dallas Safari Club, David Shepherd Wildlife Foundation, Fédération européenne des associations de chasseurs & conservation, Fauna & Flora International, Fonds mondial pour la nature, Humane Society International, International Fur Federation, IWMC-World Conservation Trust, Kenya Wildlife Conservancies Association, Ngamiland Council of NGOs, Pan African Wildlife Conservation Network, Parrot Breeders Association of Southern Africa, Professional Hunters' Association of South Africa, ProWildlife, Safari Club International Foundation, South African Taxidermy & Tannery Association, Species Survival Network, Sustainable Use Coalition South Africa, TRAFFIC et Union internationale pour la conservation de la nature. Il est convenu que les organisations au statut d'observateur, et plus particulièrement les représentants de peuples autochtones et de communautés locales tels que décrits au paragraphe b) de la décision 18.31 (Rev. CoP19), seront invités à faire part de leur volonté

de participer à ce groupe de travail intersessions au moyen de la notification qui sera envoyée par le Secrétariat en janvier 2023.

- Moyens d'existence – Co-présidence : **Pérou et Zambie** ;

Il est convenu de la composition suivante du groupe de travail intersessions : Afrique du Sud, Allemagne, Botswana, Chine, Congo, États-Unis d'Amérique, Gabon, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Kenya, Madagascar, Namibie, Pérou, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union européenne, Zambie et Zimbabwe. Il est convenu que les organisations au statut d'observateur seront invitées à faire part de leur volonté de participer à ce groupe de travail intersessions au moyen de la notification qui sera envoyée par le Secrétariat en janvier 2023.

- Systèmes électroniques et technologies de l'information – Présidence : **Suisse** ;
- Jaguars – Présidence : **Brésil** ;
- Codes de but des transactions – Présidence : **Géorgie** ;
- Système d'étiquetage pour le commerce de caviar – Présidence à définir ;
- Espèces menacées d'extinction affectées par le commerce international – Présidence : **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** ;
- Requins et raies – Présidence : **États-Unis d'Amérique** ;
- Soutien à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale – Présidence : **Nigeria** ;
- Réduction du risque d'émergence future de zoonoses – Coprésidence : **Israël et Singapour** ;
- Biotechnologie – Présidence à définir ;
- Examen de la Résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP19) – Coprésidence : **Kenya et Nouvelle-Zélande** ;
- Examen de la Résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15) – Présidence : **États-Unis d'Amérique** ;
- Déplacement d'échantillons de faune sauvage à des fins de diagnostic et d'instruments de musique – Présidence : **Australie** ;
- Règlement intérieur – Présidence : **États-Unis d'Amérique** ;
- Examen du commerce de spécimens non sauvages d'animaux et de plantes inscrites aux Annexes de la CITES – Coprésidence : **Belgique et Canada**.

Le Secrétariat rappelle que le Sous-comité des finances et du budget du Comité permanent est composé de deux représentants de pays d'Afrique et d'un représentant de chacune des autres régions CITES, nommés par la région, ainsi que du Gouvernement dépositaire, et que le Sous-comité élit son président parmi ses membres. Il est convenu de la composition suivante du Sous-comité des finances et du budget :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| – Afrique : | Kenya et République-Unie de Tanzanie |
| – Asie : | Japon |
| – Amérique centrale et du Sud et Caraïbes : | Pérou |
| – Europe : | Union européenne |
| – Amérique du Nord : | États-Unis d'Amérique |
| – Océanie : | Nouvelle-Zélande |
| – Gouvernement dépositaire : | Suisse |

Le Secrétariat explique que, dans le passé, le Comité a créé un sous-groupe MIKE/ETIS chargé de superviser ces deux programmes et que, conformément à son cahier des charges précédemment établi :

- a) *le sous-groupe MIKE/ETIS se compose habituellement de huit membres appartenant au Comité permanent : deux d'Afrique anglophone, deux d'Afrique francophone, deux d'Asie et deux d'Europe ou d'Amérique du Nord.*
- b) *les membres du sous-groupe MIKE/ETIS doivent être des Parties membres (et dans certains cas des membres suppléants) du Comité permanent qui : a) participent à l'application sur le terrain du programme MIKE ; b) financent ou soutiennent activement MIKE ou ETIS ; ou c) témoignent un intérêt particulier pour la mise en œuvre et le développement de MIKE et d'ETIS.*

Le Comité permanent décide de la composition suivante pour le sous-groupe MIKE/ETIS :

- quatre États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique (deux anglophones et deux francophones) : Kenya, Sénégal, Tchad et Zambie;
- deux États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie : Chine et Indonésie ; et
- deux représentants de l'Europe et de l'Amérique du Nord : Belgique et Etats-Unis d'Amérique.

6. Autres questions

Il n'y a eu aucune intervention et aucune décision n'est prise par le Comité.

7. Date et lieu de la 77^e session

Le Comité permanent prend note que sa 77^e session aura lieu à Genève, du 6 au 10 novembre 2023.

8. Allocution de clôture

La Présidente remercie tous les participants pour leur coopération et prononce la clôture de la session à 17h35.